

Mise en ligne : 19 juillet 2014.  
Dernière modification : 22 octobre 2021.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## GRAND HÔTEL, Saïgon à l'angle des rues Catinat et Vannier



Coll. Olivier Galand

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Olivier\\_Galand.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf)

SAIGON — Rue Catinat — Le Grand Hôtel (Édition photo Nadal, Saïgon. Impr. Braun)



Coll. Olivier Galand

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Olivier\\_Galand.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf)

SAIGON — Le Grand Hôte : entrée.

(Carte expédiée en 1933 à M<sup>lle</sup> et M<sup>me</sup> Guyot, quai du Loing, Saint-Mammès (Seine-et-Marne))

M. Henry Édouard Chavigny de Lachevrotière est autorisé à ouvrir, pour le compte de la Société du Grand Hôtel de Saigon, un débit de boissons à consommer sur place à Saigon, à l'angle des rues Catinat et Vannier. M. Joseph Marie Menguy, est autorisé à gérer ce débit de boissons (*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 1<sup>er</sup> novembre 1928, n<sup>o</sup> 44, p.3.248).

SAIGON

L'HÔTEL MAJESTIC ET LE GRAND HÔTEL ONT ÉTÉ VENDUS CE MATIN

60.000 p., y compris les annexes

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 décembre 1931)

À 9 heures ce matin, dans la salle du cinéma parlant du Majestic, une foule nombreuse de curieux se pressait. M. Desrioux, commissaire-priseur qui allait procéder à la vente du fonds de commerce, avait installé une table au pied du vaste écran blanc, bordé de bleu...

On dut abaisser la mise à prix du Majestic dont les deux lots — « éléments incorporels et corporels », pour parler comme l'officier ministériel — ou, en langage courant, le fonds de commerce et le matériel, furent adjugés au bailleur M. Hui-bon-

Hoa, 37.000 p., plus les frais. Le mobilier de l'annexe de l'hôtel fut adjugé 5.500 p., au même enchérisseur, sur mise à prix de cinq mille piastres.

Le Grand Hôtel, enfin, fut adjugé 18.000 p., mais le mobilier seul, aucune enchère n'ayant été faite en ce qui concerne le fonds de commerce. M. Hui-bon-Hoa a donc été déclaré adjudicataire de la totalité des lots pour la somme de 60.000 piastres.

Il n'y eut d'autres enchérisseurs, MM. Lamorte et Franchini, que pour le mobilier du Majestic.

---

#### SAIGON

Le tribunal de commerce a repoussé la mise en faillite de M. de Lachevrotière  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1932)

Le tribunal de commerce, siégeant ce matin sous la présidence de M. Gorsse, a rendu son jugement dans l'instance introduite par M. Lamorte représenté par M<sup>e</sup> Millaud, contre M. de Lachevrotière que défendait M<sup>e</sup> Lalung-Bonnaire.

Il s'agissait, comme nous l'avons déjà dit, pour le tribunal de statuer sur le point de savoir si M. de Lachevrotière avait ou non fait acte de commerce en commandant du mobilier aux Établissements Lamorte. Si la réponse avait été affirmative, le tribunal devait corrélativement déclarer M. de Lachevrotière en état de faillite, comme le demandait M. Lamorte.

Le tribunal a estimé que M. de Lachevrotière n'avait agi qu'en qualité d'administrateur délégué de la Société du Grand Hôtel, du conseil d'administration de laquelle il a reçu *quitus*. En des considérants largement étayés, le tribunal expose les éléments de sa conviction qui le conduit à débouter le demandeur de sa demande.

---

## 1932 : LE GRAND HÔTEL (LACHEVROTIÈRE) DEVIENT LE SAIGON-PALACE (LUCIANI)

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Saigon-Saigon-Palace.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Saigon-Saigon-Palace.pdf)